

MOBILISATION DE LA FINANCE VERTE POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO LORS DE LA COP29 : ENJEUX ET STRATEGIES

Par

Man David KIALA T'SINDA

*Master en Économie du Développement
Université de Grenoble Alpes, France*

RESUME

Depuis les années 1980, la lutte contre le réchauffement climatique est devenue irréversible. Comme pour tous les pays en voie de développement, la RDC éprouve des difficultés pour trouver les moyens de financement des projets de lutte contre le réchauffement climatique. Placée deuxième poumon forestier mondial et malgré plusieurs plaidoyers auprès de la communauté internationale pour une compensation à la hauteur de son potentiel environnemental, la RDC est comptée parmi les pays du monde vulnérable au réchauffement climatique. De l'analyse des stratégies mises en œuvre par le Gouvernement à cet effet, notamment celle de la compensation en vertu du principe de pollueur-payeur, nous avons retenu que cela n'a pas pu apporter des effets proportionnels aux défis du changement climatique de la RDC. Pour ce faire, cette étude présente quelques grands engagements pris au niveau international pour les financements climatiques en faveur de la RDC, en dégagant quelques pistes de solution par rapport au contexte du pays, à savoir : l'option d'un budget vert, la structuration institutionnelle, le verdissement du système financier, l'implication et la sensibilisation des communautés locales ainsi que la mise en œuvre et la promotion de l'économie du climat. La combinaison de ces différentes stratégies permettrait à la RDC d'atteindre efficacement les objectifs de la transition écologique.

Mots-clés : *Finance verte, changement climatique, budget vert, transition écologique, fiscalité verte, RDC, projet vert, économie du climat, verdissement et communauté locale*

ABSTRACT

Since the 1980s, the fight against global warming has become irreversible. As with all developing countries, the DRC is experiencing difficulties in finding the means to finance projects to fight global warming. Placed second with the largest forest in the world and despite several pleas to the international community for compensation commensurate with its environmental potential, the DRC is among countries in the world that are vulnerable to global warming. From the analysis of the strategies implemented by the Government for this purpose, in particular that of compensation under the polluter pays principle, we concluded that this could not bring effects

proportional to the challenges of climate change in the DRC. In this regard, this study presents some major commitments made at the international level for climate financing in favor of the DRC, by identifying some possible solutions in relation to the context of the country, namely: the option of a green budget, the institutional structuring, the greening of the financial system, the involvement and awareness of local communities as well as the implementation and promotion of the economy climate. The combination of these different strategies would allow the DRC to effectively achieve the objectives of ecological transition.

Keywords : *Green finance, climate change, green budget, ecological transition, green taxation, DRC, green project, climate economy, greening and local community.*

I. INTRODUCTION

La 29^{ème} Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29) s'est tenue du 11 au 22 novembre 2024, réunissant plus de 200 pays pour discuter de l'avenir de la planète face aux défis climatiques. Cet événement intervient dans un contexte particulier, quelques jours après l'élection du président américain Donald Trump, connu pour ses positions controversées sur le changement climatique¹.

Dans ce cadre, la République Démocratique du Congo (RDC), deuxième poumon forestier mondial avec 54% des forêts équatoriales d'Afrique, revendique une justice climatique basée sur le principe du pollueur-payeur (PNUE, 2011). Malgré les efforts pour obtenir une compensation à la hauteur de la préservation de ses forêts, la RDC peine à mobiliser des financements climatiques suffisants ; ce qui freine sa transition écologique et son développement durable².

La présente étude vise à identifier les stratégies efficaces pour mobiliser les ressources conséquentes pour le financement de la transition écologique en RDC. L'hypothèse principale est que l'intégration des aspects climatiques dans les projets de développement, couplée à une bonne coordination des ressources, permettrait de mobiliser davantage les partenaires autour du financement climatique en RDC pour un développement durable³.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

¹ C. STEFAN & AL., « Climate policy under political uncertainty », *Environmental Policy Perspectives*, Colts Neck, 2014.

² Fondation Mo Ibrahim, *Governance and climate resilience in Africa*, Mo Ibrahim Foundation Publications, 2022, pp. 7-8.

³ S. FRIMOUSSE & J. M.PERETTI, « Coordination and synergies in climate project funding », *Journal of Sustainability Studies*, 2021, p. 9.

- analyser de manière critique les engagements climatiques pris en faveur de la RDC ;
- proposer des stratégies pour accroître la mobilisation des ressources climatiques, en s'inspirant des expériences réussies d'autres pays africains.

La méthodologie de cette étude s'appuie sur une approche descriptive et une analyse critique des engagements des partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin de dégager les pistes d'amélioration pour l'accès de la RDC aux financements verts⁴.

II. REVUE DE LITTERATURE

La question du financement climatique pour les pays en voie de développement⁵, particulièrement en Afrique, a fait l'objet de nombreuses études ces dernières années⁶. Plusieurs chercheurs ont mis en lumière les défis et les opportunités liés à la mobilisation des ressources financières pour la lutte contre le changement climatique.

Ngwadla et El-Bakri (2016) soulignent l'importance d'une approche intégrée du financement climatique, qui prenne en compte les besoins spécifiques des pays africains. Ils argumentent que les mécanismes de financement actuels ne sont pas suffisamment adaptés aux réalités locales et aux capacités institutionnelles des pays comme la RDC.

Dans une étude focalisée sur les pays du bassin du Congo, Megevand et al. (2013) mettent en avant le potentiel considérable de la REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) comme source de financement climatique. Ils soulignent cependant la nécessité de renforcer les capacités locales et d'améliorer la gouvernance pour maximiser les bénéfices de ce mécanisme.

Banga (2019) analyse les obstacles à l'accès au financement climatique pour les pays africains. Elle identifie notamment le manque de capacités techniques pour développer des projets bancables, la fragmentation des sources de financement, et la difficulté à démontrer l'additionnalité des projets comme des freins majeurs.

Concernant spécifiquement la RDC, Oyono et al. (2013) examinent les défis de la gouvernance forestière et climatique. Ils mettent en lumière la nécessité

⁴ L. SCHALATEK, & AL., « Improving access to green finance for African countries », *Climate Finance Journal*, 2021, pp. 9-10.

⁵ PED : pays en voie de développement.

⁶ S. FEINDOUNO, « En quoi les pays africains sont-ils structurellement vulnérables au changement climatique ? », *Revue d'économie du développement* 2022/4 Vol. 32, France, 2023, pp.19-40.

d'une meilleure coordination entre les différents acteurs et d'une plus grande implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles.

Kiala T'Sinda M.D⁷ a examiné les conditions d'efficacité et d'efficience du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en République Démocratique du Congo. Son étude souligne l'importance d'un cadre institutionnel adapté pour la mobilisation et la gestion des financements climatiques. Il propose notamment la mise en place d'un fonds national pour le climat en RDC, qui jouerait un rôle central dans la coordination des ressources et l'orientation des investissements vers la transition écologique. Le processus de lutte contre le réchauffement climatique étant devenu irréversible⁸, Kiala insiste également sur la nécessité d'un verdissement progressif du système financier congolais pour faciliter le financement de projets verts.

Chin (2021) a exploré la notion de biens publics mondiaux dans le contexte du changement climatique, mettant en lumière l'importance de la coopération internationale pour relever les défis climatiques. Lalcuq (2017) a publié sur la fiscalité verte, soulignant les limites et les potentialités de cet outil dans la lutte contre le changement climatique.

Enfin, Tiani et al. (2015) proposent une analyse des politiques et pratiques d'adaptation au changement climatique en Afrique centrale. Ils soulignent l'importance d'intégrer les savoirs traditionnels et les pratiques locales dans les stratégies de financement climatique pour assurer leur efficacité et leur durabilité.

Cette revue de littérature, bien que non exhaustive, met en évidence la complexité des enjeux liés à la mobilisation de la finance climatique pour la RDC et souligne la nécessité d'approches innovantes et adaptées au contexte local.

III. ENJEUX

La RDC joue un rôle stratégique dans la lutte contre le changement climatique grâce à ses vastes forêts qui capturent d'importantes quantités de carbone et à sa biodiversité exceptionnelle⁹. Cependant, elle est confrontée à des défis majeurs, notamment l'accès limité aux financements climatiques lors des Conférences des Parties (COP), en raison de faiblesses institutionnelles et

⁷ M. D. KIALA T'SINDA, « Efficacité du Fonds Vert pour le Climat en RDC », *Revue Congolaise de Finance et Développement*, Kinshasa, 2023, pp. 11-12, 14, 38.

⁸ C. FIGUIERE, *Économie Politique de Développement Durable*, GREG, Cours de Master 2 *Économie de Développement*, Faculté d'Économie, Université de Grenoble Alpes, France, 2022, p.8.

⁹ S. HALLEGATTE, A. VOGT-SCHILB & J. ROZENBERG, « Climate action in developing countries: Opportunities and challenges », World Bank Publications, 2021, p. 25.

de capacités techniques insuffisantes¹⁰. Ces obstacles freinent la mise en œuvre des engagements climatiques et limitent l'intégration des ressources naturelles dans une économie verte inclusive.

a. Engagements antérieurs en cours

Dans le cadre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), la RDC a fixé un plan ambitieux de 48,68 milliards USD avec une contribution nationale de 10 % du montant (Benoît & Cattaneo, 2020). Cependant, l'exécution des projets reste contrainte par un manque de financement adéquat.

En outre, l'adoption de l'utilisation du Fuel Ox comme additif pour réduire de 30 % les émissions des gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des hydrocarbures nécessitent une mobilisation de 300 millions USD. Cette initiative, bien que stratégique, exige une planification plus robuste et une gestion concertée des ressources financières¹¹.

b. Nouveaux engagements de la COP29

À la COP29, la RDC a réaffirmé son engagement à concrétiser les projets inscrits dans sa CDN en intégrant les dimensions climatiques dans la planification nationale, notamment à travers le Programme de Développement Local des 145 Territoires. Ce dernier bénéficie d'un programme d'appui à l'agriculture durable (PAAD) soutenu financièrement par le CAFI¹² pour un budget de 55 millions USD, dont la contrepartie gouvernementale s'élève à 10 millions USD¹³.

De plus, le Gouvernement est rentré en plein Programme avec le Fonds Monétaire International (FMI) sur la Facilité de Résilience et de Durabilité (FRD) d'un import de 1,1 milliard USD en vue d'aider la RDC à renforcer sa résilience climatique et préserver ses écosystèmes forestiers¹⁴. Ce programme qui a déjà obtenu un accord de service du FMI, depuis décembre 2024, comporte des mesures regroupées en trois piliers suivants : (i) le soutien aux efforts d'atténuation et d'adaptation en promouvant la préservation des forêts, (ii) le renforcement de la résilience aux catastrophes d'origine climatique et (iii)

¹⁰ D. DUFF & K. ERLANDSEN, « Institutional barriers to climate finance in developing economies », *Climate Policy Dynamics Series*, 2018, p. 16.

¹¹ J. WRIGHT, & J. CLARKSON, « Green technology in hydrocarbon industries : Case studies », *Journal of Energy and Environment*, New-York, 2020, pp. 22-23.

¹² Central African Initiative Forest (CAFI) a été lancée lors de l'Assemblée générale des Nationales Unies de 2015 à New York en tant que partenariat de collaboration entre une collaboration de donateurs volontaires, six pays partenaires d'Afrique centrale dont la RDC, et le Brésil en tant que partenaire Sud-Sud.

¹³ <https://fonaredd-rdc.rdc>

¹⁴ A. Y. LO, & C. L. SPASH, « Economic resilience and climate finance : A comparative analysis », *International Climate Change Policy Journal*, USA, 2018, p. 23.

l'intégration de l'agenda climatique dans la gestion des investissements publics.

Par ailleurs, la Banque mondiale à travers le projet REPAIR (Regional Emergency Preparedness and Response to Inclusive Recovery)¹⁵ a ouvert une ligne de crédit pour la RDC allant jusqu'à 150 millions USD. Le projet REPAIR financé par la Banque mondiale consiste à la mise en place d'un système approprié pour répondre aux chocs climatiques et aux catastrophes naturelles, en utilisant des instruments financiers préétablis. Pour ce faire, une équipe de travail composée des experts du Gouvernement a été mise sur pied, avec l'appui de la Banque Mondiale, en vue de préparer un diagnostic des risques de catastrophe et une stratégie d'intervention en la matière.

IV. STRATEGIES

Tandis que la demande d'une compensation juste pour les efforts de la RDC est légitime, il est essentiel de diversifier les stratégies de mobilisation de fonds en explorant de nouvelles avenues de financement climatique. C'est ainsi que les pistes présentées dans les lignes qui suivent ne consistent pas à remettre en cause le principe de pollueur-payeur, mais plutôt à améliorer les capacités internes de mobilisation des financements climatiques à travers des efforts qui mettent réellement en exergue les alternatives de lutte contre le réchauffement climatique, entant que pays solution.

IV.1. Budget verte

La RDC envisage d'intégrer le climat dans ses politiques publiques à travers l'élaboration progressive d'un budget vert. Une approche pragmatique consisterait à buter par des investissements climatiques et interventions clés, à l'instar du Sénégal, avant l'alignement complet du budget sur les objectifs climatiques¹⁶. Cette réforme nécessitera une coordination étroite entre les ministères et une mise à jour de la nomenclature budgétaire qui inclue les risques climatiques¹⁷. En parallèle, une fiscalité verte bien conçue pourrait optimiser la mobilisation des recettes internes et attirer des financements extérieurs.

Par ailleurs, l'introduction d'une fiscalité verte représente une opportunité stratégique pour révéler les véritables potentiels internes de mobilisation des recettes liées au climat en RDC. Cette fiscalité faciliterait également le calcul du

¹⁵ Le projet REPAIR est piloté par une Task Force créée au sein du Ministère des Finances. Il regroupe plusieurs ministères sectoriels, notamment l'agriculture, l'environnement, le budget, le transport, la protection civile, l'action humanitaire, qui travaillent en étroite collaboration avec la Banque mondiale pour l'accès à ce financement.

¹⁶ C. NHEMACHENA & R. HASSAN, « Budgetary reforms for climate resilience in developing countries », *Journal of Environmental Finance*, 2020, p. 18.

¹⁷ X. ZHU & F. ZHANG, "Financial systems and environmental policies: A global perspective", *Routledge*, New-York, 2023, p. 29.

Produit Intérieur Brut (PIB) vert et permettrait de retracer précisément l'ensemble des financements climatiques extérieurs, qu'ils soient sous forme de dons ou d'emprunts pour des projets axés sur l'environnement.

La mise en œuvre d'un budget vert nécessite une collaboration étroite entre les Ministères de l'Environnement, du Plan, des Finances et du Budget. Elle devrait intégrer les implications climatiques dans les prévisions des recettes et dépenses de l'État. À cet effet, le ministère de l'Environnement jouerait un rôle clé d'identification des risques climatiques associés aux recettes collectées et aux dépenses payées. Cela permettrait au pays de disposer d'un outil solide pour réclamer des compensations justes et conséquentes lors des négociations climatiques internationales, notamment en montrant les efforts nationaux en faveur du climat. À noter que certains pays africains (Togo et Sénégal) ont déjà réalisé des avancées majeures sur cette question, offrant des exemples intéressants à suivre.

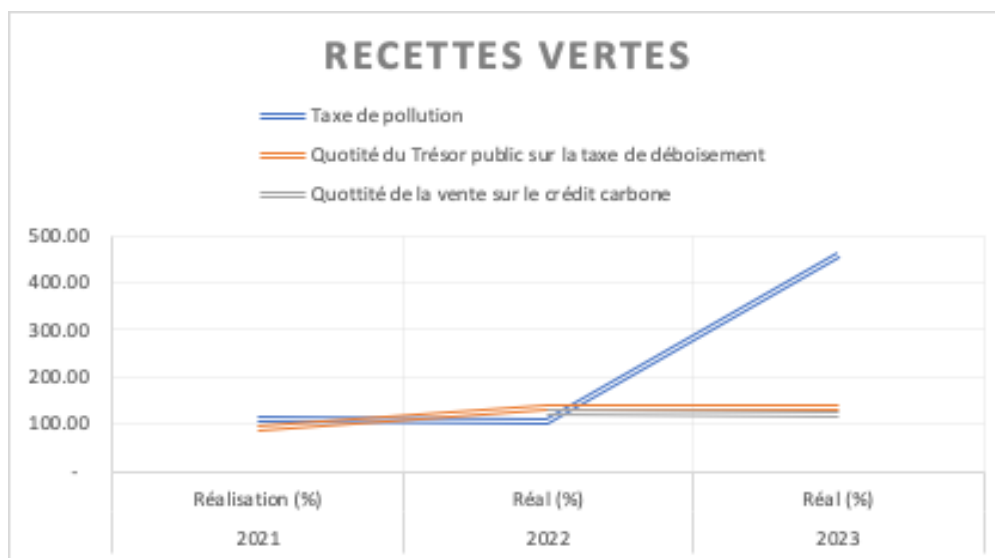
En comparant les recettes de l'environnement collectées entre 2021 et 2023 suivant le tableau ci-dessous, des augmentations progressives et significatives ont été observées pour les actes générateurs de revenus liés au changement climatique. Cela s'explique notamment par la montée en puissance du secteur de l'environnement, en grande partie grâce à la signature des conventions entre le Gouvernement et les opérateurs privés pour l'exploitation des crédits carbonés. Cette évolution témoigne l'importance croissante de l'économie verte et des opportunités qu'elle peut offrir à la RDC dans le processus de mobilisation des ressources et de contribution à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.

Évolution de quelques recettes de l'environnement de 2021 à 2023

Année	Rubrique	Prévision (CDF)	Réalisation (CDF)	Taux de réalisation (%)
2021	Taxe de pollution	37.659.701.694	41.513.637.991	110,2%
	Quotité du Trésor public sur la taxe de déboisement	3.478.840.136	3.111.394.441	89,4%
	Quotité de la vente sur le crédit carbone	-	264.585.812	N/A
2022	Taxe de pollution	49.004.412.202	53.011.400.823	108,2%
	Quotité du Trésor public sur la taxe de déboisement	6.506.237.800	8.878.114.021	136,5%
	Quotité de la vente sur le crédit carbone	745.000.000	949.201.450	127,4%
2023	Taxe de pollution	20.135.300.546	92.186.507.495	457,8%
	Quotité du Trésor public sur la taxe de déboisement	7.741.961.435	10.370.239.986	133,9%
	Quotité de la vente sur le crédit carbone	21.000.000.000	26.268.840.543	125,1%

Source : LF 2021-2023, Ministère du Budget.

L'augmentation observée de la taxe de pollution et celle de la quotité du Trésor public sur la taxe de déboisement soulèvent des préoccupations, car elle reflète, d'une part, une intensification de la pollution, en particulier entre 2022 et 2023, et d'autre part, une augmentation des activités de coupe de bois à travers le pays. Ces tendances vont à l'encontre des engagements nationaux et internationaux de la RDC en matière de préservation des forêts, qui jouent un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité.



Source : Auteur, éléments tirés de la LF 2021-2023, Ministère du Budget.

La mise en œuvre d'un budget vert en RDC devrait se faire de manière progressive. Il serait irréaliste de l'appliquer immédiatement sur toutes les catégories budgétaires, comme c'est actuellement le cas au Togo où, l'ensemble des postes budgétaires, notamment les rémunérations, les fonctionnements, les investissements, les interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelles ainsi que les subventions prennent en compte les impacts climatiques et environnementaux.

L'approche la plus adaptée pour la RDC serait de procéder à la budgétisation verte en ciblant de manière progressive certaines natures des dépenses, telles que les investissements, les interventions et les subventions comme c'est le cas actuellement au Sénégal. Cette approche permettrait une transition maîtrisée vers une budgétisation entièrement verte, tout en posant les bases d'un passage vers un budget-programme qui reste encore non effectif. Adopter un budget vert implique également une révision de la codification de la nomenclature budgétaire, tant en recettes qu'en dépenses, en vue d'y intégrer les risques climatiques et les objectifs de protection de l'environnement. L'expérience du Togo, qui en est à sa deuxième année de mise

en œuvre du budget vert impliquant neuf ministères pilotes (eau, énergie, santé, travaux publics, environnement, transport, agriculture, urbanisme et pistes rurales), peut constituer une référence pour le pays.

De même pour le Sénégal, qui a adopté un budget vert depuis 2023, intègre des implications climatiques uniquement dans les dépenses d'investissements. Il propose également une perspective intéressante à travers son Code Général des Impôts (CGI) qui introduit des mesures fiscales environnementales structurées en trois catégories :

- **Crédits d'impôt** pour orienter les choix des entreprises vers des investissements durables ;
- **Incitations fiscales** pour encourager des comportements favorables à la protection de l'environnement ;
- **Taxes environnementales** basées sur des polluants, comme la taxe sur les véhicules de tourisme, les produits pétroliers ou les sachets plastiques.

Cette approche de la mise en œuvre progressive du budget vert semble être une voie plus réaliste pour la RDC, au regard de ses capacités actuelles, en attendant l'intégration globale et cohérente des implications climatiques dans toutes les dépenses publiques.

Le débat sur la fiscalité verte fait l'objet de plusieurs divergences entre défenseurs du principe de non affectation des crédits et ceux de l'affectation de la fiscalité verte. En effet, la non affectation a pour but d'assurer une efficacité maximale des dépenses publiques en fonction des besoins exprimés par tous les secteurs sans aucune distinction, tandis que l'affectation de la fiscalité verte serait une pratique qui permet d'accroître l'acceptabilité sociale de la taxe mais aussi d'obtenir un double gain en matière d'environnement : à la dissuasion de polluer par la fiscalité se conjuguent des aides financières à la dépollution¹⁸. D'une manière générale, l'objectif de la fiscalité verte ne doit pas être la maximisation des recettes de l'Etat, mais plutôt une opportunité pour atténuer et adapter les effets du changement climatique.

En Côte d'Ivoire, un portefeuille national ambitieux de 315 projets verts a été présenté à la COP29, pour un budget total de 16 milliards USD. Ces projets s'articulent autour de programmes majeurs, tels que la lutte contre le changement climatique, la transition énergétique, l'économie circulaire et la gestion des ressources en eau. L'approche ivoirienne, qui implique une large mobilisation de parties prenantes (gouvernement, société civile, secteur privé et partenaires internationaux), offre également des enseignements précieux pour la RDC.

¹⁸ N. PILUSO, *Economie de l'environnement*, DUNOD, France, 2021, p.80.

Depuis 2024, le Gouvernement de la République a adopté en conseil des ministres le plan national stratégique de développement (PNSD) 2024-2028 intégrant les aspects climatiques contenus dans la contribution déterminée à l'échelle nationale révisée.

La CDN de la RDC mise à jour dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat comprend l'objectif déclaré de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 21% d'ici 2030 ainsi que de divers objectifs d'adaptation au changement climatique. Sur les 21% de réduction des émissions, 2% sont inconditionnels, tandis que les 19% restent dépendent de l'assistance financière et technique de la communauté internationale¹⁹. Pour atteindre ces objectifs d'atténuation du changement climatique, la CDN propose 30 activités et interventions prioritaires visant à réduire les émissions des secteurs dont notamment l'agriculture, les déchets, l'énergie, la foresterie et les autres affectations de terre. La CDN propose également 51 activités prioritaires pour renforcer l'adaptation et la résilience climatique dans divers secteurs et systèmes, notamment l'agriculture, la forêt, les ressources en eau, la zone côtière, la santé et l'énergie²⁰.

IV.2. Structuration institutionnelle

Le manque de coordination des efforts de mobilisation de la finance climatique en RDC entrave l'efficacité du pays à répondre aux exigences de la transition écologique. C'est dans cette optique que la création d'un fonds national pour le climat, doté de compétences nécessaires, s'avère indispensable pour une mobilisation et gestion optimale des ressources vertes²¹. Ce fonds pourrait être aligné sur des principes budgétaires nationaux, tout en offrant des mécanismes flexibles en vue de mieux répondre aux exigences des partenaires internationaux.

La création d'un fonds national pour le climat en RDC apparaît comme une mesure appropriée pour encadrer efficacement les ressources climatiques, compte tenu des enjeux de l'heure. Ce fonds ne devrait pas nécessairement être conçu comme un compte d'affectation spéciale au sens de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques telle que modifiée (LOFIP), avec des recettes préaffectées à des missions spécifiques. Il pourrait plutôt prendre la forme d'un service public spécialisé, doté de compétences techniques, administratives et financières, dont le rôle serait de mobiliser les recettes climatiques tout en respectant le principe d'universalité budgétaire prévu par la LOFIP.

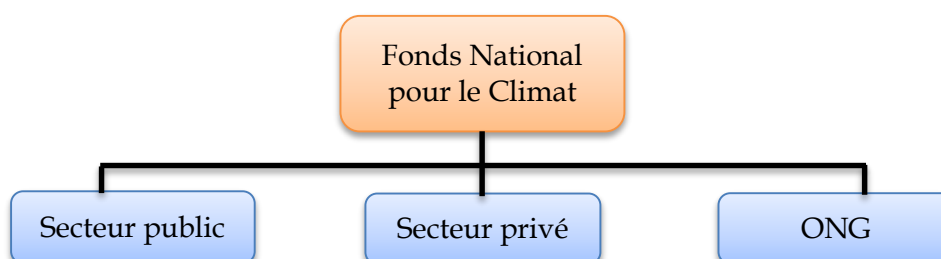
¹⁹ PNSD (Plan National Stratégique de Développement), Ministère du Plan et Coordination de l'Aide au Développement, 2024, Kinshasa, p.41.

²⁰ *Idem*.

²¹ C. NHEMACHENA & R. HASSAN, *op. cit.*, p. 19.

Concrètement, cette structure serait chargée de collecter des recettes internes, en coordination avec la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participations (DGRAD)²², ainsi que de gérer les ressources extérieures pour le compte du Trésor public. Cela garantirait une gestion rigoureuse et transparente des financements climatiques, tout en centralisant les efforts nationaux pour mieux répondre aux attentes des partenaires techniques et financiers, et maximiser les opportunités de mobilisation de financement international.

Figure : Schéma du FNC en RDC



Source : Auteur.

Pour garantir la réussite dans la mise en place du fonds national pour le climat en RDC, il est primordial d'éviter tout conflit de compétence entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Finances. A cet effet, une répartition claire des rôles semble nécessaire : le ministère de l'Environnement assurerait les fonctions techniques, telles que l'évaluation des projets verts, l'identification des risques climatiques et le suivi des mesures environnementales, tandis que le ministère des Finances jouerait le rôle stratégique d'encadrement des ressources financières, en veillant sur la gestion rationnelle en vue de garantir la transition écologique harmonisée.

IV.3. Verdissement du système financier

Le verdissement du système financier est un concept qui vise à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)²³ dans les décisions financières et d'investissement. Cela inclut la promotion

²² La tendance actuelle en RDC est de soutirer certaines recettes encadrées par la DGRAD pour les orienter vers les comptes d'affectations spéciales ; mais cela est inapproprié dans la mesure où c'est l'une des causes de réduction de l'assiette fiscale du Trésor public déjà maigre face aux multiples besoins du pays. D'où, la nécessité de laisser la DGRAD encadrer la fiscalité verte, en mettant un accent sur l'affectation des ressources de l'Etat, de manière générale, aux priorités de la lutte contre le changement climatique, qui, du reste, est transversale.

²³ Les critères ESG, pour Environnement, Social et de Gouvernance, permettent d'évaluer une entreprise en dehors des critères financiers habituels. Ils prennent en compte de nombreux aspects dans la gestion et l'impact de la société, et sont à la base de nombreuses stratégies d'investissement responsable <https://www.linxea.com>.

d'investissements durables, la gestion des risques liés au climat et la réduction de l'impact environnemental des activités financières. Voici quelques éléments clés concernant ce concept :

1. Objectifs du Verdissement :

- Réduction des Risques Environnementaux : Encourager les institutions financières à identifier et à gérer les risques financiers causés par le changement climatique ;
- Financement des Projets Durables : Mobiliser des capitaux pour des projets qui favorisent le développement durable, comme les énergies renouvelables, la gestion durable des ressources et les infrastructures écologiques.

2. Instruments de Financement Vert :

Il existe plusieurs instruments financiers pour la lutte contre réchauffement climatique, parmi lesquels nous présentons quelques-uns ci-dessous :

- Obligations Vertes : Ce sont des obligations émises pour financer des projets ayant un bénéfice environnemental, telles que les infrastructures durables ou les projets d'énergie renouvelable ;
- Prêts Verts : Des prêts spécifiques pour les projets respectueux de l'environnement, souvent à des taux d'intérêt préférentiels ;
- Fonds d'Investissement Durable : Des fonds qui investissent uniquement dans des entreprises et des projets qui répondent à des critères environnementaux stricts.

3. Réglementations et Normes

De nombreux pays et organisations internationales développent des cadres réglementaires pour encourager la finance verte, telles que des normes pour la divulgation des informations ESG et des réglementations sur les investissements durables.

A titre d'exemple, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par l'ONU, qui appellent les investisseurs à intégrer des critères ESG dans leurs analyses.

Le verdissement progressif du système financier congolais est vital pour inciter les institutions financières à financer des projets verts, tels que l'agriculture durable et les infrastructures renouvelables²⁴. La Banque Centrale du Congo devrait encourager cette transition par des politiques incitatives et des régulations adaptées.

²⁴ X. ZHU & F. ZHANG, *op. cit.*, p. 29.

En parallèle, la Banque Centrale du Congo devrait s'impliquer pour orienter les institutions financières vers des financements durables, en mettant œuvre les mesures incitatives et en renforçant la réglementation sur les investissements respectueux de l'environnement. Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement jouerait son rôle technique en évaluant les projets, tandis que le Ministère des Finances assumerait la responsabilité de l'encadrement des ressources financières et de leur répartition équitable, en tenant compte des priorités liées aux risques climatiques.

4. Engagement des institutions financières et investissements Responsables

Les banques, compagnies d'assurances et fonds de pension commencent à intégrer des critères environnementaux dans leurs portefeuilles d'investissement. Cela peut inclure l'évaluation des impacts environnementaux des entreprises dans lesquelles elles investissent.

L'essor des investissements socialement responsables (ISR), qui considère à la fois le rendement financier et l'impact social ou environnemental des investissements.

Les investisseurs institutionnels, tels que les fonds de pension, mettent de plus en plus l'accent sur la durabilité dans leurs stratégies d'investissement.

5. Défis à surmonter

Toutefois, il y a plusieurs défis à surmonter pour un verdissement du système financier, notamment :

- Le manque de données et de transparence : la disponibilité et la qualité des données ESG sont souvent insuffisantes, ce qui complique l'analyse des investissements ;
- Le Greenwashing : il existe un risque que certaines entreprises ou produits financiers se présentent comme plus durables qu'ils ne le sont réellement, ce qui peut induire les investisseurs en erreur ;
- La formation et sensibilisation : les acteurs du système financier doivent être formés aux enjeux de la finance verte pour prendre des décisions éclairées.

En avril 2019, le Réseau des Banques Centrales et Superviseurs pour le Verdissement du Système Financier (NGFS) a publié son premier rapport complet intitulé « A Call for Action ». Ce rapport contient six recommandations principales visant à renforcer le rôle des banques centrales, des superviseurs, des décideurs politiques et des institutions financières dans la transition vers un système financier durable et la gestion des risques liés au climat et à l'environnement. Bien qu'elles ne soient pas contraignantes, ces recommandations reflètent les meilleures pratiques identifiées par les

membres du NGFS pour faciliter la contribution du secteur financier à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Les recommandations sont les suivantes :

- Intégrer les risques climatiques dans la supervision financière : les banques centrales et les superviseurs doivent inclure les risques liés au climat et à l'environnement dans leurs évaluations de la stabilité financière ainsi que dans leur supervision microprudentielle ;
- Incorporer les facteurs de durabilité dans la gestion des portefeuilles pour compte propre : encourager les institutions financières à intégrer des critères de durabilité dans leurs choix d'investissements ;
- Comblent les lacunes en matière de données : améliorer la collecte de données pertinentes pour permettre une meilleure évaluation des risques climatiques et environnementaux ;
- Renforcer les capacités et sensibiliser davantage : encourager l'analyse approfondie, l'assistance technique et le partage des connaissances sur les questions climatiques et environnementales ;
- Harmoniser la publication d'informations financières sur le climat : instaurer des bases solides et homogènes à l'échelle mondiale pour les divulgations liées aux risques climatiques et environnementaux ;
- Promouvoir le développement d'une taxonomie des activités économiques : établir une classification claire des activités économiques durables pour orienter les investissements et les politiques financières.

Le verdissement du système financier est une étape cruciale vers un avenir durable. Il nécessite une collaboration entre les gouvernements, le secteur financier et la société civile pour créer un environnement propice à des investissements responsables et durables. En adoptant des pratiques financières qui tiennent compte des enjeux environnementaux, les acteurs financiers peuvent contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des ressources de la planète.

IV.4. Implication et sensibilisation des communautés locales

Les autorités locales doivent être mobilisées pour sensibiliser les populations aux pratiques durables, à l'image des stratégies communautaires appliquées au Cameroun et en Indonésie²⁵. À cet égard, il est crucial d'associer les chefferies, secteurs, territoires, communes et villes au processus de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. Cela implique de leur offrir des solutions de substitution, tout en les sensibilisant à adopter une agriculture durable et à utiliser des sources d'énergie propres.

²⁵ A. AGRAWAL & C.C. GIBSON, « Community-based natural resource management: Governance and environmental outcomes », *Cambridge University Press*, Angleterre, 2019, p. 26.

Les provinces telles que l'Équateur, Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Tshuapa, Haut-Uélé, Sud-Uélé, Tshopo et Mai-Ndombe doivent impérativement être incluses dans ce processus, y compris lors des négociations internationales sur le climat. Cela leur permettrait de mieux s'approprier les résolutions prises dans ces forums et de contribuer plus efficacement à leur mise en œuvre. Cette approche est d'autant plus pertinente que, dans les zones rurales, les pratiques agricoles intensives de subsistance et la coupe des arbres pour les besoins domestiques, comme le chauffage, restent courantes, souvent sans considération des impacts sur le réchauffement climatique et la perte de biodiversité. Cette implication des communautés locales pourrait être envisagée à travers des programmes de sensibilisation dans les 26 provinces de la RDC sur notamment les problématiques de la protection des forêts, de l'utilisation de l'énergie propre, de la gestion de déchets.

Des exemples de pays comme le Cameroun, le Gabon et l'Indonésie mettent en avant les avantages de l'intégration des communautés. Ces pays impliquent activement les autorités locales, qui sensibilisent directement les populations autochtones à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et à éviter l'exploitation abusive des forêts. Cette inclusion communautaire a montré des résultats encourageants, renforçant ainsi l'efficacité des initiatives de préservation de la nature et de lutte contre le changement climatique.

IV.5. Mise en œuvre et promotion de l'économie du climat

L'autre réforme importante qui présente un enjeu majeur serait l'accompagnement à la mise en œuvre et la promotion de la notion de « l'économie du climat », dans lequel tous les acteurs (institutions publiques, entreprises, ménages, etc.) considèrent le climat et la lutte contre le changement climatique comme étant une opportunité de générer les capitaux²⁶.

Il est évident que les économistes du climat nous apprennent que, pour le bien-être collectif, il serait optimal de transitionner notre monde carboné à un monde bas-carbone, compatible avec une bonne habitabilité de notre biosphère, en suivant donc une trajectoire compatible avec le réchauffement climatique de +2°C (au pire), conformément à l'Accord de Paris de 2015²⁷.

L'économie du climat en République Démocratique du Congo (RDC) est un sujet complexe qui implique une variété de facteurs environnementaux, économiques et sociaux. La RDC, avec sa vaste couverture forestière, est un

²⁶ J.M HARRIS, B. ROACH & A.M. CODUR, « l'Économie du changement climatique mondial », *Global Development and Environment Institute, Tufts University, Medford, USA, 2017, p.21.*

²⁷ A. GRANDJEAN & J. LEFOURNIER, *Illusion de la finance verte*, les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, Ivry-sur-Seine, France, 2021, p.21.

acteur clé dans les discussions mondiales sur le changement climatique, en raison de son rôle dans la séquestration du carbone.

Les points clés sur l'Économie du Climat en RDC sont les suivants :

- Les forêts et séquestration du carbone : la RDC abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. La déforestation, souvent liée à l'exploitation illégale du bois et à l'agriculture, représente une menace considérable pour ces écosystèmes ;
- Les subventions et financement vert : la RDC a accès à des fonds internationaux pour le climat, comme le Fonds Vert pour le Climat, qui soutient des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer la résilience face aux impacts climatiques ;
- L'adaptation et résilience : de nombreuses communautés en RDC sont vulnérables aux impacts du changement climatique, tels que les variations des régimes de précipitations et les événements climatiques extrêmes. Des initiatives visant à améliorer l'agriculture durable et l'accès à l'eau potable sont cruciales ;
- Les impacts économiques : le changement climatique pourrait affecter négativement les secteurs économiques clés, y compris l'agriculture, qui est une source principale de subsistance pour la majorité des Congolais. L'adoption de pratiques agricoles durables est essentielle pour sécuriser les moyens de subsistance ;
- Les engagements politiques : le Gouvernement congolais, en collaboration avec divers partenaires internationaux, travaille à mettre en place des politiques climatiques ambitieuses, mais la mise en œuvre reste un défi en raison de l'instabilité politique et du manque de ressources ;
- Le rôle de la société civile et des communautés locales : les organisations non gouvernementales et les communautés locales jouent un rôle vital dans la sensibilisation et la mise en œuvre de pratiques respectueuses du climat. Leur engagement est crucial pour la gestion durable des ressources naturelles.

L'économie du climat en RDC représente à la fois un défi considérable et une opportunité. La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique doivent être intégrées dans les stratégies de développement socioéconomique en vue d'assurer un avenir durable pour les générations futures. Une coopération internationale efficace et un engagement local fort sont essentiels pour relever ces défis.

CONCLUSION

La mobilisation des financements climatiques est une opportunité stratégique pour la RDC pour répondre aux défis environnementaux et asseoir son rôle moteur dans le processus de lutte mondiale contre le changement climatique. Gardienne du deuxième poumon forestier mondial qui est la forêt équatoriale d'Afrique, la RDC dispose d'un potentiel écologique immense, mais elle fait face à des défis institutionnels, financiers et techniques. Afin de transformer ces défis en opportunités, le pays doit mettre en place des réformes structurelles et inclusives pour mobiliser, gérer et utiliser judicieusement les ressources vertes. Il y a lieu de reconnaître qu'à ce jour, le principe de pollueur-payeur n'a pas fait preuve d'efficacité, malgré les engagements des pays riches à compenser les efforts des PED dans la lutte contre le réchauffement climatique et plusieurs plaidoiries des pays à faible revenu.

Pour ce faire, nous proposons quelques pistes de solutions internes permettant à la RDC de réaliser des progrès institutionnel, technique et financier en vue d'améliorer ses discours de revendication des compensations équivalant à sa capacité de réduction des émissions de GES. Ces progrès constitueraient un portefeuille non négligeable en termes de contreparties pour le financement des projets verts. Il s'agit notamment de la budgétisation verte qui découle du plan national stratégique de développement, intégrant les aspects liés au changement climatique dans tous les secteurs et de manière progressive, de la mise en place d'un cadre institutionnel (le fonds national pour le climat) capable d'accompagner le pays à la mobilisation et la meilleure affectation des financements verts, du verdissement du système financier à travers les mécanismes qui incitent les institutions financières, les entreprises, les ménages et les organisations de la société civile à s'approprier de financement vert dans leurs prises de décisions, de l'implication et de la sensibilisation des communautés locales ainsi que de la mise œuvre et de la promotion de l'économie du climat.

La présente étude étant une œuvre humaine, elle reste ouverte à toute contribution scientifique qui pourrait enrichir la réflexion et apporter des contributions afin de trouver les voies et moyens permettant à la RDC de jouer pleinement son rôle moteur dans la lutte contre le changement climatique et de financer sa transition écologique.

BIBLIOGRAPHIE

1. AGRAWAL, A. & GIBSON, C.C., « Community-based natural resource management: Governance and environmental outcomes », *Cambridge University Press*, Angleterre, 2019.
2. BANGA, R., « Obstacles to climate finance in developing countries », *Research Monograph Series*, 2019.
3. BENOÎT, M. & CATTANEO, A., « Nationally Determined Contributions in the DRC : Challenges and Progress », *International Climate Policy Journal*, 2020.
4. CHAND, S. & SINHA, R., "Sustainable agriculture in African economies", *Agricultural Finance Review*, 2019.
5. CHIN, A., *Global public goods and climate challenges*, Palgrave Macmillan, 2021.
6. DUFF, D. & ERLANDSEN, K., « Institutional barriers to climate finance in developing economies », *Climate Policy Dynamics Series*, 2018.
7. FEINDOUNO, S., « En quoi les pays africains sont-ils structurellement vulnérables au changement climatique ? », *Revue d'économie du développement* 2022/4 Vol. 32, France, 2023.
8. FIGUIERE, C., Économie Politique de Développement Durable, GREG, Cours de Master 2 Économie de Développement, Faculté d'Économie, Université de Grenoble Alpes, France, 2022.
9. FONDATION MO IBRAHIM., *Governance and climate resilience in Africa*, Mo Ibrahim Foundation Publications, 2022.
10. FRIMOUSSE, S. & PERETTI, J. M., « Coordination and synergies in climate project funding », *Journal of Sustainability Studies*, 2021.
11. GRANDJEAN, A. & LEFOURNIER, J., *Illusion de la finance verte*, les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, Ivry-sur-Seine, France, 2021.
12. HALLEGATTE, S., VOGT-SCHILB, A. & ROZENBERG, J., « Climate action in developing countries: Opportunities and challenges », *World Bank Publications*, 2021.
13. HARRIS, J.M, ROACH, B. & CODUR, A.M., « l'Économie du changement climatique mondial », *Global Development and Environment Institute, Tufts University*, Medford, USA, 2017.
14. KIALA T'SINDA, M. D., « Efficacité du Fonds Vert pour le Climat en RDC », *Revue Congolaise de Finance et Développement*, Kinshasa, 2023.
15. LALCUQ, S., « Fiscalité verte : Limitations et opportunités », *Presses Universitaires de France*, 2017.
16. LO, A. Y., & SPASH, C. L., « Economic resilience and climate finance : A comparative analysis », *International Climate Change Policy Journal*, USA, 2018.
17. MEGEVAND, C. & al., « REDD+ in the Congo Basin: Promises and challenges », *Forest and Climate Initiative Report*, 2013.

18. NGWADLA, X. & El-Bakri R., « Integrated approaches to climate financing for Africa », *African Climate Policy Journal*, 2016.
19. NHEMACHENA, C. & HASSAN, R., « Budgetary reforms for climate resilience in developing countries », *Journal of Environmental Finance*, 2020.
20. OYONO, P. R., et al., « Forest governance and climate challenges in the Congo Basin », *Forest Policy and Economics* », 2013.
21. PILUSO, N., *Economie de l'environnement*, DUNOD, France, 2021.
22. PNSD (Plan National Stratégique de Développement), Ministère du Plan et Coordination de l'Aide au Développement, Kinshasa, 2024.
23. PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), *Le principe du pollueur-payeur : Applications et implications*, Rapport technique, USA, 2011.
24. SCHALATEK, L., & AL., « Improving access to green finance for African countries », *Climate Finance Journal*, 2021.
25. STEFAN, C., & AL., « Climate policy under political uncertainty », *Environmental Policy Perspectives*, Colts Neck, 2014.
26. TIANI, A. M., & AL., « Adaptation to climate change in Central Africa: Opportunities and risks », *African Climate Adaptation Science Review*, 2015.
27. WRIGHT, J., & CLARKSON, J., « Green technology in hydrocarbon industries: Case studies », *Journal of Energy and Environment*, New-York, 2020.
28. ZHU, X., & ZHANG, F., « Financial systems and environmental policies : A global perspective », *Routledge*, New-York, 2023.
29. <https://www.cafi.org> consultez le 13 janvier 2025.
30. <https://www.fonaredd-rdc.rdc> consultez le 23 janvier 2025.